

Bureau
d'audiences
publiques sur
l'environnement

**Politique de développement durable
2006-2008**

Un engagement collectif

Contexte

En novembre 2004, le gouvernement du Québec publiait le Plan de développement durable du Québec intitulé *Miser sur le développement durable pour une meilleure qualité de vie*. L'amélioration de la qualité de vie y est définie comme étant l'équilibre entre les besoins de l'être humain et les moyens qu'a ce dernier pour les satisfaire. Après une consultation publique menée par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en 2005, ce projet de société s'échafaude maintenant sur cinq composantes :

- une législation sur le développement durable ;
- une stratégie de développement durable ;
- des actions des ministères et organismes ;
- un processus continu d'évaluation et de reddition de comptes ;
- la participation du public.

La *Loi sur le développement durable* a été adoptée par l'Assemblée nationale le 13 avril 2006 et énonce seize principes qui guideront l'action gouvernementale. La Loi prévoit également un engagement du gouvernement à préparer une stratégie de développement durable et à l'adopter dans l'année suivant la sanction de la *Loi sur le développement durable*. Cette stratégie gouvernementale constitue l'épine dorsale du Plan de développement durable du Québec. Elle vise à établir les orientations prioritaires et les grands objectifs à atteindre pour guider les ministères et organismes en vue d'une meilleure cohérence de leurs actions en matière de développement durable. À ce chapitre, la Loi prévoit le développement d'indicateurs pour assurer le suivi de la stratégie et la nomination d'un commissaire au développement durable qui vérifiera la performance du gouvernement en cette matière.

Objectifs

Sans attendre l'adoption de la *Stratégie gouvernementale de développement durable*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a décidé de se doter d'une politique en lien avec sa mission et ses champs de compétence en vue de contribuer à sa mesure à la mise en place du développement durable au Québec.

La Politique de développement durable 2006-2008 du BAPE vise à structurer davantage les interventions entreprises depuis déjà plusieurs années et à parfaire la culture du développement durable au sein des activités des commissions de même que dans le travail quotidien du Bureau. En ce sens, elle trace les orientations qui permettront d'arrimer sans plus tarder nos actions à la future Stratégie. Elle requiert également un engagement de la part de tous les employés de même que des membres à temps plein et à temps partiel du Bureau.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente politique en matière de développement durable du Bureau. Celle-ci sera révisée à la lumière de la stratégie de développement durable qu'aura formellement adoptée le gouvernement du Québec afin de réaliser un premier plan d'action de développement durable.

L'enracinement du développement durable au BAPE

De par sa mission et ses actions, le BAPE est un outil de développement durable au service du Québec depuis maintenant près de trente ans. En utilisant une notion large de l'environnement qui englobe tant les aspects biophysique, social, économique que culturel dans leur analyse, les commissions ont pour objectif d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans la perspective du développement durable, et ce, malgré qu'il ne soit pas un organisme décisionnel.

Depuis 1999, le BAPE s'engage encore plus formellement à contribuer au développement durable en inscrivant dans ses plans stratégiques des orientations spécifiques à cet égard et les rapports annuels déposés depuis font état des résultats atteints dans ce domaine. Dans le but de renforcer la compréhension du concept de développement durable auprès de ses employés, le Bureau organise depuis 2004 des formations sur différents sujets en lien avec les principes de développement durable. Durant cette période, le BAPE a aussi entrepris avec la France et la Belgique des projets de coopération visant le partage des connaissances en vue d'améliorer nos façons de faire en matière de consultations publiques et de mieux saisir la portée du principe de précaution dans l'analyse de projet.

Par ailleurs, le BAPE a convenu d'un protocole d'entente avec le Réseau de transport de la Capitale visant à favoriser et à encourager l'utilisation du transport en commun par ses employés et les membres de leur famille immédiate. Le Comité RécupAction du BAPE, chargé des démarches visant à récupérer le verre, le plastique, le métal, le carton et le papier dans les locaux du BAPE a été remplacé en mars 2005 par le Comité de développement durable. Son mandat a été élargi et porte maintenant sur l'information et la promotion du développement durable dans toutes les activités du BAPE. En 2005, les activités du Comité ont porté sur la diffusion d'information éducative sur le développement durable à tout le personnel et sur la gestion des matières résiduelles. En janvier 2006, le comité de coordination du BAPE confiait au Comité de développement durable le mandat d'élaborer la présente politique en vue de contribuer à la mise en place du développement durable.

La poursuite des actions par une politique de développement durable

L'article 2 de la *Loi sur le développement durable* définit le développement durable comme étant un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. Le BAPE compte orienter ses actions sur les seize principes de développement durable retenus dans la Loi et sur lesquels sera basée la future stratégie gouvernementale.

Son fondement

La Loi prévoit que la stratégie gouvernementale devra notamment aborder les questions suivantes :

- les mesures d'information et d'éducation sur le développement durable qui devront être mises en place, entre autres, auprès de certaines catégories de personnel de l'Administration ;
- les mécanismes mis en place pour susciter la participation des différents acteurs de la société civile ;
- les moyens retenus pour viser une approche intégrée et la cohérence des différentes interventions en développement durable des autorités locales et régionales concernées, dont celles des communautés autochtones.

D'emblée, les orientations et les différents objectifs du Plan stratégique 2005-2008 du BAPE s'inscrivent dans l'esprit de ce que comprendra la stratégie de développement durable. À ceux-ci s'ajoutent les actions entreprises par le Comité RécupAction puis par le Comité de développement durable. Le tout forme l'assise de la présente politique.

Ses trois grands engagements

La Politique met en lumière des objectifs clés que nous comptons atteindre, d'une part, pour remplir au mieux notre mission d'information et de consultations publiques et, d'autre part, pour fournir à l'ensemble du personnel l'information et les moyens qui leur permettront d'adhérer à cette démarche collective. Elle privilégie trois grands engagements qui orienteront nos actions jusqu'à avril 2008 :

Premier engagement : la participation des citoyens au processus décisionnel

La participation des citoyens et des groupes aux consultations publiques du BAPE permet la prise en considération par les décideurs gouvernementaux de leurs préoccupations, points de vue, connaissances et expertises à l'égard de leur milieu de vie.

Les actions du BAPE s'appuient sur les principes de développement durable et visent un degré de service égal pour tous les citoyens, qu'ils habitent en région ou dans des grands centres urbains, et sont encadrées par une procédure qui permet une approche consultative cohérente. Les mécanismes mis en place au BAPE depuis près de trois décennies continueront de susciter efficacement la participation publique. Pour ce faire, le BAPE est à la recherche de nouvelles façons de joindre la population afin de mieux l'informer et de favoriser davantage sa participation. À cette fin, le BAPE entend :

- faire connaître son rôle auprès du public, en particulier les jeunes, et le droit des citoyens d'être informés et consultés ;
- maintenir la qualité et l'efficacité de ses interventions au regard de l'information et des consultations publiques ;

- offrir des services de proximité adaptés aux besoins et aux attentes des participants ;
- accroître le nombre de services électroniques en ligne.

Indicateurs de suivi : Nombre de conférences prononcées et type de publics cibles. Nombre de participants aux séances publiques. Taux de satisfaction des citoyens à l'égard des services. Nombre de services électroniques offerts et taux de fréquentation du site Internet.

Deuxième engagement : l'information et le perfectionnement du personnel en matière de développement durable

La réalisation de notre mission comme organisation et l'analyse des projets sous examen au regard des trois dimensions du développement durable passent par la profondeur de notre connaissance et de notre maîtrise de ce concept. Bien que le développement durable imprègne différemment les gens selon leur culture, leur vécu et leurs valeurs, un effort continu d'information et d'éducation s'avère nécessaire pour que chacun acquière une connaissance globale de cette vision d'avenir de manière à y apporter une contribution positive et équilibrée, autant au travail que dans la vie personnelle.

Le BAPE poursuivra ses efforts dans la diffusion du concept de développement durable en continuant à offrir à ses employés de l'information et de la formation à ce sujet. À cette fin, le BAPE entend :

- diffuser de l'information éducative à tout son personnel pour faire connaître globalement le développement durable ;
- renforcer la connaissance et la maîtrise des principes de développement durable de manière à les intégrer au mieux dans ses rapports.

Indicateurs de suivi : Nombre de communications de nature éducative diffusées dans l'organisation. Nombre de jours-personnes en formation relative au développement durable.

Troisième engagement : L'utilisation responsable des ressources

La tenue de nos séances publiques et la rédaction de nos rapports entraînent une consommation de ressources matérielles de toute nature et la production de matières résiduelles. Depuis plusieurs années, les employés du BAPE s'intéressent à améliorer leurs pratiques environnementales. Le tri des matières résiduelles s'organise et l'attention portée à la consommation d'eau et d'énergie s'installe de plus en plus dans la vie au travail.

L'attention portée à la consommation responsable doit non seulement se poursuivre mais aussi être exportée à l'extérieur de notre milieu de travail. Par exemple, lors des séances publiques, des matières résiduelles sont générées et elles doivent être gérées de manière socialement acceptable. En ce sens, le BAPE désire se doter d'un guide sur la gestion des matières résiduelles lors des audiences publiques en partenariat avec le Centre de services partagés du Québec. Il entend donc poursuivre et mettre en

œuvre graduellement un plus grand nombre de comportements favorables à l'environnement pour réduire l'intensité énergétique et l'usage des ressources. Sous le leitmotiv « *Penser globalement, agir localement* », le BAPE compte :

- réduire la consommation de papier et en poursuivre la récupération ;
- utiliser du papier recyclé (éco-logo) au bureau et pour l'impression des rapports et des publications ;
- s'assurer du bon fonctionnement de la collecte sélective dans le bureau ;
- utiliser des contenants réutilisables ou recyclables lors des séances publiques et veiller à la récupération des matières résiduelles ;
- utiliser des ampoules à faible consommation d'énergie ;
- éteindre les écrans d'ordinateur, les lampes de bureau et l'éclairage des salles de conférences en quittant les lieux de travail ;
- encourager le transport en commun ;
- tenir, dans la mesure du possible, les séances publiques dans des lieux facilement accessibles par le transport en commun ;
- miser sur la location de véhicules adaptés à ses besoins.

Indicateurs de suivi : Nombre de pratiques environnementales mises en place.

Conclusion

Le BAPE poursuivra son engagement envers le développement durable par la mise en œuvre au cours de la période 2006-2008 de la Politique de développement durable. D'une part, cette politique vise une amélioration continue des services offerts aux citoyens afin de faciliter une participation grandissante de la société dans la consultation publique, gage d'une saine démocratie participative. D'autre part, le BAPE compte accentuer auprès de son personnel la promotion du développement durable par des gestes concrets au quotidien.

Pour tout renseignement :

Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474

Courriel : communication@bape.gouv.qc.ca